

Pourquoi les entreprises boudent-elles l'e-administration ?

La dématérialisation des déclarations sociales se révèle-t-elle profitable pour les entreprises ? « *Les choix initiés n'apportent pas aux entreprises tous les bénéfices qu'elles pourraient tirer d'une telle évolution, voire se révèlent contre-productifs* » critique l'association pour la simplification et la dématérialisation des données sociales (SDDS).

Cette dernière, qui regroupe les principaux éditeurs de logiciels de gestion et prestataires informatiques de la paie, a publié un **baromètre et un livre blanc**, ce 24 octobre.

Sur le fond, une enquête a été menée par Ipsos, l'institut de sondage, auprès des gérants ou des responsables de la paie de 3600 entreprises, ainsi qu'auprès des organismes de protection sociale.

Enthousiasme contenu

Le pourcentage de dématérialisation des 70 millions de déclarations sociales annuelles demeure bas, constate tout d'abord l'étude. Exemple : les déclarations de cotisations sociales dématérialisées vers l'Urssaf sont utilisées par 21% des cotisants seulement, entreprises et administrations publiques confondues.

Et, en particulier, la saisie des déclarations directement à partir du logiciel de paie sans saisie ni manipulation de fichier, l'EDI, ne représente que 4% des pratiques. Sauf si ce sont des prestataires qui effectuent l'opération pour le compte des entreprises.

Multi-saisie

De fait, les PME, notamment, se déclarent souvent insatisfaites des procédures, observe l'étude. En effet, pour une même déclaration, elles doivent effectuer la saisie sur chacun des portails web des différents organismes, ou sur des formulaires papier.

C'est le cas de la DUE, la déclaration unique d'embauche. Sa saisie peut être effectuée en ligne sur le site de l'Urssaf, mais l'entrepreneur est obligé de répéter l'opération pour les autres organismes comme les Assedic, qui gèrent l'assurance chômage, ou les caisses de retraite.

Craintes et satisfactions

Au delà des questions pratiques, le manque d'information et l'absence d'obligation légale freinent les entreprises, explique l'étude. D'autant que le démarrage est jugé contraignant. D'après les entreprises, les procédures d'inscription et les procédures de test qui les accompagnent sont lourdes.

En revanche, les craintes liées à la sécurité des échanges sur Internet ne semblent pas représenter un frein majeur. De même, les sociétés utilisatrices d'EDI qui effectuent elles-mêmes les saisies se déclarent surtout séduites par la simplicité de la démarche, et ont le sentiment de se libérer de tâches fastidieuses. Le gain de sécurité, lui, est plus perçu à travers la réduction du risque d'erreur, que dans la tracabilité de l'envoi.